

Compte-rendu du Conseil Municipal du 02/12/2021

Présents : CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MANZONI Jean-Michel, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, VALLET Patricia.

Excusés : BRETIN Anthony, GIRARD Georges-François, MARANO Marie-Christine, TRESY Philippe.

Secrétaire de séance : CHAUVIN Eric.

7 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

1 - Travaux ancien office

Le travail accompli par les bénévoles des associations, dont deux sont présents en début de Conseil Municipal, permet de disposer maintenant d'un espace (ancien office) entièrement mis à nu, nettoyé des cloisons, carrelages, dalles et équipements sanitaires qui lui donnaient sa fonction.

Une première intervention de l'entreprise de maçonnerie "TLM du Revermont" (39230 Saint-Lothain) consistera en l'application d'enduit sur la totalité de la voûte (murs et plafond). Une fois posés le futur chauffage par infra câble et l'isolant extrudé, la seconde intervention sera la coulée d'une chape liquide.

Montant total de cette première phase : environ 6.300 €, dont 4.873,54 € TTC de travaux de maçonnerie.

A l'issue du délai d'au minimum 3 semaines de séchage, pourront s'enchaîner les travaux de faux-plafond, cloisons, installation de plomberie et électricité, équipements sanitaires, sol PVC et peinture. Il est raisonnable de penser que les associations du village pourront bénéficier ainsi d'un local entièrement remis à neuf dans le courant de l'année 2022, le tout pour une opération globale chiffrée à environ 10.000 € et d'énormes remerciements aux bénévoles participant à ces travaux.

2 - Prévisionnel déploiement fibre optique

L'arrivée de la fibre optique haut débit pour se connecter à internet est programmée pour le 3ème trimestre 2023 à Lavigny.

Une convention de délégation de service public a été signée entre le Département du Jura et Prisme Altitude Jura pour le déploiement du réseau. Lequel déploiement comporte plusieurs phases :

- phase d'étude, pendant laquelle les habitants pourront apercevoir des personnels en gilet orange Prisme By Altitude Infra qui sont chargés d'évaluer précisément, habitation par habitation, les moyens de raccordement au réseau (prise de notes, mesures, et même photographies des lieux sont possibles),
- phase de travaux, pendant laquelle les personnels Prisme installent dans les rues du village l'infrastructure nécessaire, et notamment les Points de Branchement Optiques (PBO) qui peuvent desservir chacun 5 ou 6 foyers, et vérifient le bon fonctionnement du réseau fibre,
- phase d'installation, d'une durée minimum de 3 mois, pendant laquelle les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) mettent en place les éléments qui permettront le raccordement à leur réseau commercial.

C'est seulement à partir de ces 3 mois qu'un message préviendra les habitants qu'ils peuvent demander à un FAI l'accès au haut débit délivré par la fibre, attention aux démarchages commerciaux frauduleux.

Un site internet permet aux futurs abonnés de consulter les informations nécessaires et de tester l'éligibilité à la fibre :

<https://www.prisme-fibre.fr/>

Le choix du FAI est ensuite laissé à l'appréciation du futur abonné, et le branchement final du PBO au local desservi (en aérien ou en souterrain) ne résulte que de la transaction commerciale abonné-FAI.

3 - Bilan budget 2021 - comparatif primitif et réalisé

Malgré des dépenses imprévues, essentiellement liées à la vétusté du matériel roulant de la commune (Kangoo et tracteur), le budget communal reste sain avec un excédent cumulé d'environ 170.000 €, dont il faudra cependant en retirer 85.000 en janvier prochain, échéance du prêt in-fine consenti pour la mise aux normes et la construction de la nouvelle mairie.

Quelques éléments chiffrés sont portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal, pistes de réflexion pour envisager les actions à engager l'année prochaine :

- la barrière de l'arrêt de bus est à remplacer, la société EGC propose un devis d'environ 4.500 € pour un barreaudage type "belvédère" et la constitution, côté cimetière, d'un abri qui évitera des traversées de route précipitées les jours de pluie,
- la même société propose un devis d'environ 15.000 € pour ceinturer complètement l'espace entre le terrain de boules et l'abri de bus en dur, qui permettra de sécuriser cet espace côté ruisseau et de se passer de la clôture des jeux enfants,
- l'achat de 2 cases urnes supplémentaires redonnera des disponibilités au columbarium, un peu à l'étroit pour l'instant,
- la poursuite de la rénovation du mur Ouest du cimetière est toujours en attente de la réception d'un devis.

4 - Contrat de vente de bois

M. Boivin, nouvel habitant à Lavigny a fait une demande d'affouage, hors délai à quelques jours près. A titre exceptionnel compte tenu des circonstances, de son manque d'information, et du très faible nombre d'affouagistes en regard de la quantité de bois à traiter cette année, la solution d'un Contrat de Vente Directe a pu être mise en place.

Ce contrat est lié au respect des conditions du règlement d'affouage, délais à respecter, 30 stères délivrées, tarif identique 120 €.

A l'unanimité des 7 votants, le Conseil Municipal valide par délibération l'établissement de ce contrat.

4 - Questions diverses

TRAVAUX

Antenne relais, des reprises sont demandées à l'entreprise qui a enfoui les gaines pour le passage de la fibre, notamment la traversée de la route de Rosnay qui présente un affaissement important pouvant mettre à mal les roues des véhicules. La clôture de l'enceinte sera prochainement installée, avec des protections destinées à empêcher les animaux de s'y frotter, et la fibre va bientôt être passée dans le gainage.

Le 9 décembre prochain se tiendra sur site la réunion d'ouverture du chantier Enedis pour le raccordement électrique nécessaire au fonctionnement des équipements.

Canal "le Bigon", le dossier de sinistre est complété du devis de l'entreprise Chagneux pour le dévoiement total du canal entre le regard qui déborde lors des fortes intempéries et le regard du canal situé plus bas dans le pré, montant 9.500 €. Une réunion avec les représentants d'Enedis et de SPIE, la société qui a réalisé les travaux d'enfouissement du câble, est programmée le 20/12.

MAIRIE

Recensement, le référent communal et l'agent recenseur vont dès les premières semaines de décembre effectuer les quelques heures de formation indispensables au bon déroulement des opérations.

Logement communal, libéré le 29/11/21 il sera occupé par de nouveaux locataires dès le 14/12/21

Table de pique nique, la ComCom valide l'emplacement proposé par la commune pour la mise à disposition gratuite d'une table de 250 x 160 cm. Situé à proximité immédiate du cheminement du sentier PDIPR "les Vignes, boucle œnologique Lavigny", et site d'attraction touristique de loisirs, le pied de la falaise d'escalade en sera bientôt pourvu, installation à la charge de la commune.

CCAS

Colis des Aînés, le constat d'une dégradation actuelle de la situation sanitaire conforte le choix de surseoir cette année encore à l'organisation d'un repas collectif. A ce jour, sur les 62 récipiendaires potentiels, 21 personnes demandent à recevoir un panier et 27 préfèrent faire don de son montant à une association d'action sociale et solidaire.

STRUCTURES EXTERIEURES

SIDEC, l'adhésion à un groupement d'achat d'énergies permettrait à la commune de bénéficier d'une économie de 13 % sur les prochains marchés d'électricité à partir de début 2023. Les délais de procédure nécessitent la constitution du dossier d'adhésion dès maintenant.

ComCom SPANC, la dernière réunion de la commission "Aménagement du Territoire et GEMAPI" confirme les problèmes de recrutement de personnel pour la mission assainissement non collectif. Les visites de contrôle des installations continuent donc, pour l'instant, d'être assurées par une entreprise privée.

SIVOS, les enseignants envisagent de solliciter les communes pour participer au financement de voyages scolaires. Depuis plusieurs années la commune de Lavigny adopte une ligne de conduite simple et claire, qui évite les cas de conscience et les possibilités de reproches d'un favoritisme supposé, en rejetant systématiquement ce type de demandes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 janvier 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 45.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 08/12/2021

Le Maire, Luc MICHAUD.

